

CED ACTIVITIES INFO

Edition 1 – Mars 2012

COUNCIL OF
EUROPEAN DENTISTS



Introduction

Bienvenue dans la 1^{ère} édition du CED Activities Info de 2012. CED Activities Info fait rapport des activités politiques du Président et des membres du Conseil, ainsi que du travail des groupes de travail du CED, des groupes de projet du Conseil et du Bureau de Bruxelles.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CED

RÉUNION DU 2 MARS

Le Conseil d'administration du CED s'est réuni le 2 mars à Bruxelles pour sa réunion trimestrielle ordinaire. Lors de la réunion, accueillie par la Représentation permanente de l'Autriche, les membres du Conseil d'administration du CED ont passé en revue les activités politiques du CED depuis leur réunion de novembre et discuté des développements politiques actuels, les plus susceptibles d'avoir un impact important sur la profession dentaire.

Le Conseil d'administration a approuvé un certain nombre d'initiatives proposées par les groupes de travail du CED en vue de l'Assemblée Générale du CED qui aura lieu au mois de mai à Copenhague. Les groupes de travail ont examiné les finances du CED et discuté des risques en matière de finances, de fonctionnement et de réputation du CED, considérant que ces questions méritent réflexion et que des mesures visant à minimiser ces risques doivent être prises de façon régulière. En ce qui concerne les élections de novembre des membres du Conseil d'administration du CED, il a été convenu qu'une note d'information résumant les obligations des Administrateurs du CED selon la loi belge et les Statuts du CED sera envoyée aux Membres du CED avec l'appel à candidatures.

Les membres du Conseil d'administration se sont en outre déclarés préoccupés par les tentatives ré-

centes dans plusieurs pays de l'UE de déréguler les professions libérales en réponse à la crise économique. Ils se sont déclarés en faveur de la poursuite de l'autorégulation des professions libérales, ainsi que du maintien de hauts niveaux de performance.

L'OEB POUR UN ADMINISTRATEUR DU CED

La Trésorière et membre du Conseil d'administration du CED, Madame Susie Sanderson, a reçu le titre d'Officier de l'Ordre de l'Empire britannique (OEB) dans le cadre de la 2012 New Year Honours List pour services rendus à la médecine dentaire.

PRÉSIDENT DU CED

LETTRE AU PREMIER MINISTRE POLONAIS

Le 12 janvier, le Président du CED, Wolfgang Doneus, a, à l'initiative du membre polonais du CED, écrit une lettre au Premier ministre polonais, M. Tusk, au sujet de **la loi polonaise sur le remboursement des médicaments et des dispositifs médicaux**. La loi, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012, institue de nouvelles responsabilités dans le chef des médecins et chirurgiens-dentistes qui prescrivent des produits sujets à remboursement. Le Président du CED exprime sa crainte que l'imputation aux prescripteurs de la responsabilité de vérifier le niveau d'admissibilité des patients ne soit trop lourd d'un point de vue bureaucratique, ainsi qu'injuste, notamment en raison de l'absence d'une liste périodiquement mise à jour et fiable des assurés.

GROUPES DE TRAVAIL DU CED (GT)

GT AMALGAME

La Commission européenne se penche actuellement sur le problème de la pollution due au mercure, en vue de déterminer la nécessité d'une nouvelle action législative. La Commission a donc chargé BIO Intelligence Service de mener une **étude sur le cycle de vie de l'amalgame dentaire**. Le GT Amalgame du CED a préparé une communication sur la pratique responsable afin d'aider les membres du CED à établir des contacts avec les ministres nationaux responsables en la matière. Le dossier, publié par le CED le 27 février, contient la [Résolution du CED sur la pratique responsable](#), qui signale les mesures que les dentistes doivent prendre afin de réduire l'impact sur l'environnement de l'utilisation de l'amalgame dentaire, ainsi que le [Rapport de l'OMS sur l'utilisation future des matériaux de restauration dentaire](#), en proposant une élimination progressive de l'amalgame dentaire plutôt qu'une suppression immédiate.

Le CED a été invité à participer à un **séminaire des parties prenantes le 26 mars**, organisé par la Commission, au cours duquel [BIOIS](#) présentera son « *Étude sur le potentiel de réduction de la pollution due au mercure contenu dans l'amalgame dentaire et les piles* ». Participeront au séminaire la Présidente du GT Susie Sanderson, le membre du CED Stuart Johnston et

la Chargée des politiques du CED Sara Roda. BIOIS présentera son rapport préliminaire début mars, tandis que le rapport final est attendu en mai 2012. Le GT prévoit de se réunir rapidement après le séminaire afin de discuter et préparer les commentaires du CD au sujet de l'étude, qui seront ensuite envoyés à BIOIS et à la Commission pour examen. Pendant la réunion, le GT discutera également de l'utilisation de matériaux de substitution pour la restauration dentaire.

GT FORMATION ET QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES (GT EPQ)

Le 25 novembre 2011, la **membre du GT Barbara Bergmann-Krauss a été confirmée en tant que membre du Groupe de référence « Santé humaine et travail social »** dans le cadre du [projet ESCO](#), qui en a reconnu le profil et la compétence professionnels. Elle a été proposée par le CED en tant qu'expert chargé de représenter la profession dentaire au sein de ce Groupe.

Le 31 janvier, **les professions sectorielles concernées par la directive relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles (DQP) ont rencontré la Commission européenne** afin de discuter des questions spécifiques liées à la [proposition de la Commission concernant la DQP](#). Le CED, représenté par Nina Bernot, Directrice du Bureau, et par Sara Roda, Chargée des politiques du CED, a abordé la question des exigences minimales en matière de formation pour la pratique de l'art dentaire, de la nouvelle disposition en matière de stage rémunéré et des modalités de la décision d'introduire la Carte professionnelle européenne (qui adopte maintenant le format d'un certificat électronique) pour une profession donnée. D'autres questions ont été abordées, telles que l'accès partiel, le régime linguistique, les actes délégués et le mécanisme d'alerte. La réunion a marqué nou-

veau un pas en avant dans le dialogue en cours entre la Commission et les professions couvertes par la DQP.

Le 2 février, le membre du Conseil d'administration du CED Peter Engel, Nina Bernot et Sara Roda ont participé à **une réunion organisée par la Commission sur la modernisation de la DQP**. Lors de la réunion, la Commission a expliqué sa proposition d'amendement de la DQP et le CED, une fois encore, a profité de l'occasion pour souligner la nécessité de définir une durée minimum de la formation dentaire, tant en années qu'en heures.

Le 9 février, le **GT EPQ s'est réuni à Bruxelles**. Tout en préparant la position du CED sur la proposition de la Commission concernant la DQP, le GT a finalisé le projet de résolution sur l'utilisation en odontologie de la sédation par inhalation d'oxyde nitreux, discuté les recommandations du CED sur la formation professionnelle continue (continuing professional development - CPD) et analysé les questionnaires du CED sur la mise en œuvre du système de Bologne et sur la formation professionnelle dans le cadre de la formation dentaire. Les membres du GT ont également noté que le CED commencera à prévoir des réunions avec les députés européens concernés afin de discuter de la DQP ; une réunion entre la députée Constance Le Grip, rapporteur fictif, et le membre du Conseil d'administration du CED Roland L'Herron a eu lieu le 27 février.

Le 10 février, le **groupe de projet CED-ADEE s'est réuni à Bruxelles**. L'[ADEE](#) représente les écoles de médecine dentaire européennes. Les interlocuteurs ont discuté des exigences minimum en matière de formation établies dans la DQP, du système ECTS et d'une éventuelle proposition conjointe sur ces sujets. Le groupe de projet a décidé de proposer un amendement conjoint à la DQP, en demandant que la **durée minimum de la formation des praticiens de l'art**

dentaire soit exprimée en années (5 ans), en heures (5000 heures) et en crédits ECTS (300 ECTS), afin de continuer à assurer une haute qualité de la formation dentaire dans l'intérêt de la sécurité des patients. Le groupe de projet a également convenu de préparer un nouveau projet d'Annexe à la DQP qui combinerait, dans cet ordre, les compétences, les résultats d'apprentissage (incluant, dans une section distincte, l'évaluation et le classement des étudiants) et les matières. Le groupe de projet se réunira à nouveau le 6 juillet.

GT eSANTÉ

Le 20 janvier, le **GT s'est réuni en ligne** afin de discuter de la note sur les codes et la classification préparée par le Dr Jørn Jorgensen. Le GT a convenu d'analyser la [classification SNOMED](#) de façon plus approfondie lors de sa prochaine réunion, le 12 mars à Bruxelles. Chaque membre fera rapport de ses observations préliminaires sur l'utilisation de cette classification au niveau national. Le GT préparera en outre le **projet de résolution du CED sur la santé en ligne** qui sera présenté pour adoption à l'Assemblée Générale du CED à Copenhague.

La participation du **CED au [Groupe de travail eSanté d'utilisateurs et de représentants de l'industrie](#)** a été acceptée. Le Groupe, dirigé par la Commission, permettra aux parties prenantes de contribuer au développement de la législation ou de la politique européenne en matière d'eSanté, par exemple en présentant des rapports, en exprimant des opinions et en fournissant des données pertinentes. Le CED sera représenté par le Dr Piret Väli, présidente du GT (membre), et par le Dr Jørn Jørgensen, membre (remplaçant) du GT.

GT DISPOSITIFS MEDICAUX

Le GT Dispositifs médicaux s'est réuni le 10 janvier afin de discuter de la position du CED sur la **future proposition de la Commission**

d'une nouvelle réglementation sur les dispositifs médicaux.

Dans une lettre adressée le 19 janvier à la Commission, le CED a demandé une clarification des définitions, un renforcement des obligations de communication de la part des fabricants de dispositifs personnalisés et l'introduction d'exemptions du système d'identification unique des dispositifs (UDI – Unique Device Identification) pour les dispositifs personnalisés et les petits prestataires de soins de santé. Marco Landi, membre du Conseil d'administration du CED, et Nina Bernot, Directrice du Bureau de Bruxelles du CED, ont discuté de la proposition avec Jacqueline Minor, directrice de la DG SANCO, lors d'une réunion le 9 février. La proposition de la Commission devrait être publiée d'ici l'été.

Le 22 février, Nina Bernot a participé pour le compte du CED à la réunion du groupe de travail ad hoc UDI pendant laquelle la Commission a présenté ses intentions au sujet d'un **futur système UDI européen**. La Commission a l'intention d'inclure les principes essentiels concernant le système UDI dans le futur règlement sur les dispositifs médicaux et de publier une recommandation à l'intention des États membres d'ici la fin 2012. Il est proposé que les détails du système UDI européen soient clarifiés par des actes délégués ou d'exécution prévus en 2014. Des préoccupations au sujet de cette marche à suivre ont été exprimées.

Le 23 janvier, Edoardo Cavallé, président du GT, et Marco Landi, membre du Conseil d'administration, ont rencontré Lara Comi, députée européenne et rapporteuse sur la [proposition de règlement relatif à la normalisation européenne](#). Ils ont demandé que **les services de soins de santé soient exclus de la portée du règlement relatif à la normalisation**, en rappelant le caractère spécial des soins de santé et en exprimant la crainte que la normalisation puisse porter

atteinte aux droits des États membres d'organiser et de prester de façon indépendante les soins médicaux, exclure un certain nombre de dentistes et exercer un impact négatif sur la qualité générale des soins dentaires. En demandant une telle exclusion, le CED rejoint les médecins et les pharmaciens européens.

Le 14 février, le CED a envoyé un modèle de lettre à ses membres, leur demandant de s'adresser à leurs gouvernements nationaux respectifs afin d'assurer l'accord au sein du Conseil quant à l'exclusion des soins médicaux de la portée du règlement relatif à la normalisation.

GT SANTÉ BUCCO-DENTAIRE

Le GT Santé bucco-dentaire s'est réuni en ligne le 16 janvier afin de discuter de **l'événement public du CED sur la santé bucco-dentaire** qui sera organisé en 2012. L'événement, fondé sur la [Résolution du CED « For better oral health of all EU citizens: mutual integration of oral and general health »](#) (Résolution du CED « Pour une meilleure santé bucco-dentaire de tous les citoyens de l'Europe : intégration mutuelle de la santé bucco-dentaire et de la santé générale), soulignera les liens entre la santé générale et la santé bucco-dentaire, les facteurs de risque communs et la nécessité d'une coopération entre les différents professionnels de la santé, ainsi que de l'engagement des patients. Seront invités à participer les MPE, les organisations sanitaires et les parties prenantes.

En janvier, le CED a contribué à la réponse du Forum européen de la santé à **la consultation de la DG SANCO sur les maladies chroniques**. Le CED a souligné que les maladies bucco-dentaires restent un problème sanitaire de taille en Europe, affectant la majorité de la population, et qu'elles partagent et constituent en soi des facteurs de risque d'autres graves maladies chroniques.

GT SÉCURITÉ DES PATIENTS

Le 21 novembre 2011, Nina Bernot, directrice du Bureau du CED, a participé pour le compte du CED à la réunion du **groupe de travail Sécurité des patients et qualité des soins**. Le groupe discute actuellement de son rôle futur. Parmi les idées discutées figurent la nécessité de se concentrer sur les lacunes qui seront révélées par le rapport de la Commission sur la mise en œuvre de la recommandation du Conseil de 2009 en matière de sécurité des patients.

L'Action commune pour la sécurité des patients (PaSQ), à laquelle le CED participera en qualité de partenaire associé, sera lancée formellement lors d'une réunion à Roskilde, au Danemark, les 24 et 25 mai, à laquelle participera Nina Bernot.

GT BLANCHIMENT

Le GT Blanchiment du CED s'est réuni le 1er mars à Bruxelles pour finaliser les Orientations du CED sur la [directive 2011/84/UE](#). La directive, qui introduit un nouveau **régime de réglementation européen pour les produits de blanchiment dentaire** contenant du peroxyde d'hydrogène et qui devra être mise en œuvre par les États membres à partir du 31 octobre 2012, a créé une certaine confusion parmi les dentistes et le grand public. Les Orientations du CED visent à aider ses membres à guider leurs autorités nationales respectives dans une transposition correcte, ainsi qu'à fournir des informations correctes au public. Elles seront envoyées aux membres du CED d'ici la fin mars.

Le GT Blanchiment a également discuté de l'engagement du CED à rapporter à la Commission européenne des effets indésirables du blanchiment et de la nécessité de soulever auprès de cette dernière les dangers de l'utilisation du dioxyde de chlore dans le blanchiment dentaire.

GROUPES DE PROJET DU CONSEIL (GPC) DU CED

GPC MARCHÉ INTÉRIEUR

En janvier, le CED a répondu à la [consultation publique de la Commission sur les mesures visant à améliorer la reconnaissance des prescriptions médicales délivrées dans un autre État membre](#). Le CED a suggéré des façons d'**améliorer la sécurité et la précision des prescriptions transfrontalières, tout en appelant à continuer à préserver la vie privée des patients**, conformément à la législation en vigueur et aux normes éthiques des professionnels de la santé prescripteurs.

En février, le CED a été appelé par la Commission européenne à devenir **partenaire associé au sein de la future Action commune sur la planification du personnel de santé**. Le GPC Marché intérieur coordonnera les contributions du CED et souhaite pouvoir injecter dans l'Action commune la perspective des praticiens de l'art dentaire. Le 11 janvier, Nina Bernot, Directrice du Bureau du CED, a participé à la réunion préparatoire à l'Action commune, au cours de laquelle a été discuté le contenu des différents travaux.

Le 20 février, le **GPC MI s'est réuni à Bruxelles** pour discuter de la position du CED sur la proposition de la Commission concernant la DQP. Le groupe de projet a également discuté des résultats du questionnaire du CED sur les tendances et la planification en matière de personnel dentaire (dont il sera fait très prochainement rapport aux membres du CED), de la [communication de la Commission sur l'avenir de la TVA](#) ainsi que de la [Réforme en matière de protection des données](#). Le CED suivra ces deux questions et préparera des positions en la matière.

BUREAU DU CED

LE CED SUR TWITTER

Depuis la mi-décembre 2011, le Bureau du CED publie des mises à jour concises et opportunes sur le travail du CED et sur les développements politiques à Bruxelles susceptibles d'intéresser les chirurgiens-dentistes européens. Si vous êtes sur Twitter, suivez-nous ! Si vous ne connaissez pas Twitter, mais que vous désirez voir ce que nous postons, suivez ce lien : www.twitter.com/CEDentists.

Les membres du CED désirant de plus amples informations sur les sujets traités dans le bulletin peuvent s'adresser à :
ced@eudental.eu